

Formation CACES® - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Le recours à la formation au CACES® R.489 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité du chariot de manutention automoteur à conducteur porté concerné.

Objectifs

Être capable **conformément** au **référentiel** de compétences **R489** de la CNAM d'appliquer sur le **plan théorique** et **pratique** les **règles de sécurité** inhérentes aux **chariots de manutention à conducteur porté**.

Public Visé

Toute personne amenée à conduire des chariots à conducteur porté.

Pré Requis

- Avoir 18 ans révolus
- Être apte médicalement à la conduite
- Compréhension du français (*voir méthodes et modalités d'évaluation*)
- Être muni obligatoirement des EPI adaptés à la formation (*listés sur la convocation*)

Objectifs pédagogiques

Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail
Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné
Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation
Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de cours

Formation pratique :

- Site d'évolution conforme aux exigences CACES®

Parcours pédagogique

Formation théorique : Pour toutes les catégories

- Connaissances générales : rôles et responsabilités, acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle, les différents types de chariots de manutention à conducteur porté
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté : les différentes sources d'énergie existantes, évaluer les charges à manutentionner, les facteurs d'instabilités du chariot
- Savoir lire un tableau / un abaque de charge
- Exploitation des chariots à conducteur porté : Identifier les risques et connaître les moyens permettant de les prévenir, conditions de freinage des chariots, règles de circulation et de conduite en entreprise, les produits dangereux, opérations de fin de poste, maintenance

Formation pratique : Pour les catégories 1A - 1B - 3 - 5 - 6 et 7

- Prise de poste et mise en service : vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
- Conduite
- Manoeuvre
- Fin de poste / Maintenance

Méthodes et modalités d'évaluation

En application de la recommandation R489, chaque candidat ayant satisfait aux tests théorique (QCM) et pratique(s) se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) sur la (les) catégorie(s) concernée(s) d'une validité de 5 ans.

Les épreuves théoriques permettant l'évaluation des connaissances pour la conduite en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté sont réalisées à partir des fiches de l'annexe A3/1 de la recommandation R489. Le test correspondant est impérativement rédigé en français. Pour les salariés qui éprouvent des difficultés de compréhension de la langue française écrite, les questions du test peuvent être énoncées à voix haute dans cette même langue.

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Durée

14.00 Heures
2 Jours



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 04.78.90.10.71
Mail : contact@securitup.fr



R489CHA